



Réservé à l'EJMA	
Certificat Médical	
Allergies	
Droit Image	



**Renseignements obligatoires par le tuteur légal de l'enfant / Autorisation parentale**

**Personnes à prévenir en cas d'accident :**

Nom : ..... Prénom : ..... N° de Tél : .....  
 Nom : ..... Prénom : ..... N° de Tél : .....

**Problèmes médicaux (allergies):** .....

Je soussigné(e), Nom ..... Prénom .....  
 demeurant : ..... agissant en qualité de : .....  
**autorise, n'autorise pas** (rayer la mention inutile) autorise les responsables de l'EJMA à prendre en cas d'accident toute décision faisant intervenir les secours d'urgences s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu. Reconnaît que les représentants de l'EJMA ne pourront pas être tenus pour responsables de tout incident ou accident survenu à l'enfant avant ou après avoir quitté le dojo (aller/retour à domicile seul, à pied, à vélo ....).

**Autorisation du droit à l'image**

Lors de manifestations organisées par le club ou par France Judo, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées et utilisées sur tous les supports de communication (site internet, diffusion vidéo, journaux, etc...). Le signataire du présent formulaire autorise le club à procéder à ces captations d'image et de voix et à les utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée.

- j'autorise
- je n'autorise pas

**Règlement Intérieur EJMA**

Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, il nous est apparu important de préciser, dans l'intérêt de tous, les points suivants :

**PONCTUALITE :**

Avant de déposer son ou ses enfants au cours de judo, le parent ou le représentant légal doit s'assurer que le professeur est présent et/ou que le dojo n'est pas fermé pour jours fériés et/ou raisons exceptionnelles. Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours, des rendez-vous pour les rencontres sportives, ...) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours.

**HYGIENE :**

Le judo est un sport de contact. Une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus l'utilisation de sandales spécifiques (tongues, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et le tatami. L'utilisation d'une gourde individuelle est également nécessaire (pas d'utilisation des robinets du gymnase).

**RESPECT DES PERSONNES ET DU MATERIEL :**

Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements (stages, manifestations sportives). Tout membre de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo français. En cas de manquement à ces principes élémentaires, l'accès au cours ou à toute manifestation pourra être refusé. En cas de récidive, une exclusion sans remboursement de la cotisation pourra être envisagée (cela doit rester exceptionnel). **Les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à cet enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.**

Les prêts de judogis restent exceptionnels le temps des essais de début de saison. Merci de vous munir rapidement de votre tenue personnelle.

**PRESENCE DES PARENTS DANS LE DOJO :**

Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci. Des journées spécifiques vous seront proposées afin que vous puissiez voir évoluer votre enfant.

**ANNULATION – REMBOURSEMENT :**

La cotisation et la licence restent acquises à l'Association pour l'année en cours, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 juin 2023. Elles ne peuvent, en aucun cas, donner lieu en cours d'année à des remboursements.

**L'EJMA N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS DANS LES VESTIAIRES ET DANS LE DOJO**

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à Montpellier, le

« Lu et approuvé »

Signatures



**PRISE DE LICENCE 2022 / 2023**

**Pour les licenciés en 2021 / 2022 à l'EJMA, le renouvellement se fait à partir du mail envoyé par :**

**informations@licences-ffjudo.com**

**Objet : Votre demande de licence France Judo 2022-2023**

- 1- Se rendre sur le site France JUDO : <https://www.ffjudo.com/>
- 2- Cliquer sur « SE LICENCIER »
- 3- Faites votre sélection :
  - *Déjà licencié*
  - *Jamais licencié*
- 4- Renseignez vos données personnelles :
  - *Soit par votre numéro de licence*
  - *Soit en créant votre espace personnel*
- 5- Choix du Club :
  - *Ecole de Judo de Montpellier Académie (EJMA – rue de La Croix de Las Cazes)*
- 6- Validation de votre dossier :
  - *Vous pouvez imprimer le formulaire (conseillé)*
- 7- Le club validera votre demande dès réception de votre règlement



**TARIFS 2022 / 2023**

<b>GROUPE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>COTISATION EJMA</b>	<b>LICENCE France Judo</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Baby Judo 1ère année</i>	<i>2018</i>	114 €	21 €	135 €
<i>Baby Judo 2ème année</i>	<i>2017</i>	114 €	41 €	155 €
<i>Pré poussins</i>	<i>2015 / 2016</i>	129 €	41 €	170 €
<i>Poussins</i>	<i>2013 / 2014</i>	129 €	41 €	170 €
<i>Benjamins</i>	<i>2011 / 2012</i>	159 €	41 €	200 €
<i>Minimes 1ère année</i>	<i>2010</i>	159 €	41 €	200 €
<i>Minimes 2ème année</i>	<i>2009</i>	199 €	41 €	240 €
<i>Cadets</i>	<i>2006 à 2008</i>	199 €	41 €	240 €
<i>Juniors</i>	<i>2003 à 2005</i>	199 €	41 €	240 €
<i>Séniors</i>	<i>2002 et avant</i>	199 €	41 €	240 €
<i>Taïso</i>	<i>2008 et avant</i>	84 €	41 €	125 €

**REDUCTIONS 2022 / 2023**

-10 % sur le 2<sup>ème</sup> adhérent  
 -20% à partir du 3<sup>ème</sup> adhérent

Les réductions s'appliquent sur les cotisations les moins élevées et sont calculées par l'EJMA

Collégiens Simone VEIL = 80 euros  
 Etudiants Sup Agro = 60 euros

**Le règlement est à faire en totalité auprès de l'EJMA**